PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la réglementation
et des
collectivités territoriales
Bureau des élections

ARRÊTÉ n° 78-2023-05-.....
fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants
à désigner le 9 juin 2023 par commune
en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant que les conseils municipaux du département des Yvelines doivent se réunir le vendredi 9 juin 2023 afin de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le tableau indiquant pour chaque commune le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et suppléants à élire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent pas participer à l'élection des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants, ni être élus.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché dans toutes les communes du département, et notifié par les maires à tous les membres de leur conseil municipal concernés.

Fait à Versailles, le 16 MAI 2023

Le Préfet des Yvelines

Jean-Jacques BROT

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00
Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture au public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Communes de 30 800 habitants et plus : représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne

Commune	Pop. 2023	Nb. sièges CM	Délégués	Délégués supplémentaires	Nb. total délégués	Suppléants
Conflans-Sainte-Honorine	35 957	39	39	7	46	12
Houilles	33 250	39	39	4	43	11
Le Chesnay-Rocquencourt	31 057	43	42	0	42	11
Les Mureaux	33 543	39	39	4	43	11
Mantes-la-Jolie	43 945	43	43	17	60	14
Montigny-le-Bretonneux	31 854	39	39	2	41	11
Plaisir	30 897	39	39	1	40	10
Poissy	39 731	39	39	12	51	13
Saint-Germain-en-Laye	44 410	45	45	18	63	15
Sartrouville	51 746	45	45	27	72	17
Trappes	33 419	39	39	4	43	11
Versailles	83 583	53	53	66	119	26